



Arrêté n° 2026-046A

Objet : Délégation de fonctions à Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives à l'urbanisme, au foncier et aux gens du voyage sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Isabelle Dunod, 2^e vice-présidente,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- la mise en œuvre et l'évolution des documents d'urbanisme,
- l'exercice du pouvoir de police en matière de publicité,
- le pilotage des réflexions relatives au développement opérationnel du service commun de l'instruction des autorisations du droit des sols,
- les relations avec les organismes chargés de l'élaboration des documents d'orientation et de planification,
- les acquisitions et cessions de biens immeubles,
- la stratégie foncière,
- l'exercice et le refus d'exercer les droits de préemption et de priorité, quel qu'en soit l'objet,
- la délégation de l'exercice des droits de préemption et de priorité, quel qu'en soit l'objet,
- les aménagements, la maintenance et la gestion des terrains familiaux, de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage des gens du voyage,
- l'exercice du pouvoir de police en matière de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
- la participation à l'actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2026-046A**

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260512-lmc1H35867H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35867H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026

Date de publication sur le site internet: mercredi 13 mai 2026